

# «Lex Netflix», des paraphes à l'arraché?

**VOTATION** A-t-on usé d'arguments mensongers pour obtenir des signatures pour le référendum sur la modification de la loi sur le cinéma à Lausanne, comme l'indiquent plusieurs témoignages récents? Un cas isolé, répondent les Jeunes PLR, qui disent «avoir mené l'enquête»

CAMILLE PAGELLA  
@CamillePagella

Les démarcheurs de paraphes pour le référendum contre la «Lex Netflix» ont-ils utilisé des arguments mensongers pour arriver à leurs fins? Plusieurs témoignages semblent aller dans ce sens sur les réseaux sociaux, dont celui d'un journaliste du *Blick*, qui raconte sa mésaventure à Lausanne mardi après-midi 18 janvier devant l'église Saint-Laurent: «Monsieur, vous voulez signer pour faire baisser le prix de Netflix?»

Demain, jeudi 20 janvier, les Jeunes PLR, UDC et Vert'libéraux déposeront à Berne les plus de 50 000 signatures nécessaires à l'organisation d'un référendum contre la «Lex Netflix» décidée par le parlement en septembre dernier. Face à l'explosion des plateformes en ligne, et pour protéger la création cinématographique suisse, les conseillers nationaux avaient

décidé une taxe de 4% sur les recettes brutes des grandes plateformes de streaming en ligne et les diffuseurs étrangers comme TF1 ou M6, qui seront également obligés de programmer 30% de films européens. Rien à voir donc avec le prix de l'abonnement Netflix.

Estimant que l'investissement demandé équivalait, à un impôt extraordinaire, les Jeunes PLR, UDC et Vert'libéraux avaient lancé un référendum, qui sera au programme des votations le dimanche 15 mai prochain. Il y a dix jours, le président des Jeunes PLR Matthias Müller avait annoncé avoir déjà récolté les 50 000 signatures nécessaires mais vouloir intensifier la campagne et viser 10 000 signatures de plus, «une marge de sécurité» pour éviter que le référendum n'échoue à cause d'un trop gros nombre de signatures invalides.

Mardi matin, sur Twitter, l'ancien conseiller national socialiste Jean

Christophe Schwaab a aussi fait part de son étonnement face aux arguments fallacieux d'une personne lui demandant son paraphe, toujours à Lausanne. Il dit avoir précisé ne pas vouloir signer pour que «Netflix, Disney+, les TV commerciales étrangères etc. financent la production audiovisuelle suisse».

**«Cela ne concernait qu'un démarcheur, il n'y a rien de généralisé»**

ALEC VON BARNEKOW, VICE-PRÉSIDENT DES JEUNES PLR SUISSES

«Le référendum ne s'y oppose pas», lui aurait-on répondu pour le convaincre. Il ajoute enfin que cette personne lui aurait confié

être payée pour cette récolte de signatures.

La rémunération des démarcheurs de signatures est légale dans la majorité des cantons et sur le plan fédéral mais a déjà été pointée du doigt et a fait polémique dans certaines campagnes. En mars 2019, le conseiller d'Etat valaisan (alors conseiller national) Mathias Reynard avait filmé et posté sur Twitter des démarcheurs de signatures en train de mentir pour convaincre les passant de signer pour l'organisation d'un référendum contre la norme pénale anti-homophobie.

Le problème se serait ensuite répété pour l'obtention de signatures contre le congé paternité. Dans ces deux cas, les démarcheurs, qui touchent 1 franc par signature, avaient été employés par INCOP, la plus grosse agence de récolte en Suisse romande dont les méthodes tendancieuses ont été révélées dans une enquête de l'émission de la RTS *Mise au point* en février 2020.

Pour cette campagne de signatures, les Jeunes PLR, qui coordonnent la récolte, assurent ne pas avoir fait appel à INCOP. «C'était exclu, notamment à cause des problèmes lors des précédentes récoltes faites par INCOP», explique Alec von Barnekow au *Temps*, vice-président des Jeunes PLR suisses. Nous faisons appel à une société tierce et formons nous-mêmes les démarcheurs pour éviter ce genre de problèmes. Le parti explique également avoir enquêté «directement» après les premières révélations sur les réseaux sociaux. «Cela ne concernait qu'un seul des démarcheurs à Lausanne, c'était un cas isolé, il n'y a rien de généralisé. La preuve, pendant plusieurs semaines tout a fonctionné sans aucun problème.»

A Genève et Neuchâtel, les dispositions interdisent la rémunération du démarchage de signatures. Sur un plan fédéral, en septembre dernier, les élus ont rejeté la motion

du député neuchâtelois Baptiste Hurni qui en demandait l'interdiction et souhaitait s'inspirer du modèle genevois. Dans une seconde motion, également enterrée par le Conseil national et fédéral en septembre, le député socialiste demandait que les personnes qui récoltent des signatures en avançant de faux arguments soient poursuivies et que les signatures obtenues de cette manière soient invalidées.

«Il serait impossible de respecter les délais légaux applicables à la collecte des signatures et au traitement d'une initiative ou d'un référendum s'il fallait d'abord attendre l'issue d'une procédure pénale, avait répondu le Conseil fédéral. Du reste, si un électeur, par négligence ou par crédulité, a signé une demande de référendum ou d'initiative qui va à l'encontre de ses opinions politiques, la votation lui donnera toujours la possibilité de revenir sur son erreur et d'exprimer ce qu'il pense réellement.»

## Une tour de 85 mètres pour renouveler Malley

**QUEST LAUSANNOIS** Un projet de gratte-ciel a été mis à l'enquête hier. La Tilia Tower doit servir de clé au développement de l'une des plus grandes friches urbaines de Suisse romande

YAN PAUCHARD  
@yanpauchard

Avec sa superficie de plus de 80 hectares, Malley est une des plus vastes friches urbaines romandes. Cette zone située à la convergence des communes de Prilly, Renens et Lausanne, accueillant la patinoire de la Vaudoise Arena, va vivre un bouleversement avec la réalisation prévue de cinq tours, dont la Tilia Tower, la plus emblématique avec ses 85 mètres de haut et sa structure mixte bois-béton. Ce projet de gratte-ciel a passé une nouvelle étape ce mercredi avec l'ouverture de la procédure d'enquête publique, qui court sur un mois.

Baptisée du nom latin du tilleul, en référence à un vénérable arbre

de la commune qui a vécu plus de cinq cents ans, la Tilia Tower a été imaginée par un duo de bureaux d'architectes, un danois (3XN) et un suisse (Itten+Brechbühl), qui ont déjà œuvré ensemble sur le nouveau siège du CIO à Vidy. Le bâtiment se veut «ouvert sur Prilly et ses habitants», selon la formule de l'architecte danois Soren Nersing. Sur 27 étages, il comprendra 220 logements (dont 10% à loyers abordables), des surfaces commerciales et des espaces de bureaux, un hôtel, et un centre sportif intégrant notamment l'actuel badminton, qui sera entièrement modernisé. 300 arbres seront plantés dans un parc attenant, qui comprendra une buvette d'extérieur afin de faire perdurer l'esprit de La Galicienne, le bar de plein air qui a animé ce coin de la friche depuis 2016.

**Les CFF aussi à la manœuvre**

Le lancement du chantier est prévu entre 2022 et 2023, avec une fin de l'ouvrage escomptée

pour 2026. Le gratte-ciel de Prilly ne sera pas le plus haut de Suisse romande, devant être dépassé par la tour végétalisée de 117 mètres prévue, toujours dans l'Ouest lausannois, à Chavannes-près-Renens. La Tilia Tower n'en demeure pas moins la clé du développement de Malley, dont les premiers travaux vont commencer dès la fin de ce mois de janvier avec Malley-Phare, une tour en bois – une première en Suisse romande – de 60 mètres, construite sur le centre commercial Malley Lumières.

En mars débutera aussi le chantier de Malley-Gare, avec ses deux tours à cheval entre de Prilly et Renens. D'un coût global de 250 millions de francs, le projet porté par les CFF avait failli être retardé de plusieurs années à la suite de la décision, en janvier 2021, de l'ex-régie fédérale de geler ses investissements dans l'immobilier en raison d'une situation financière rendue difficile par la pandémie. Mais face à une levée de boucliers, les CFF étaient reve-

nus en arrière un mois plus tard, grâce également à l'intervention de la Confédération, donnant une plus grande marge de manœuvre financière à l'entreprise.

Au total, avec toutes ces réalisations d'envergure, «c'est plus de 4000 habitants et emplois qui vont s'implanter sur cette zone de Malley», se réjouit le syndic de Prilly, Alain Gilliéron. Il justifie cette importante densification dans le sud de sa commune par la forte connexion qui devrait booster le quartier. «A terme, il y aura une cadence de trains au quart d'heure et un arrêt de tram [en 2026], sans oublier six lignes de bus et la rénovation prochaine du métro M1», souligne l'élue PLR. L'inauguration, en 2012, de la gare RER de Prilly-Malley demeure à ses yeux le déclencheur de tout ce développement, avec comme point de bascule le vote de 2016, où 58% de la population de Prilly a accepté un premier plan d'affectation au terme d'une âpre campagne. ■

## Les abonnements flexibles arrivent en gare

**MOBILITÉ** Pour faire face à la baisse de la fréquentation et au recul des abonnements généraux, ça bouge dans la mobilité. Plusieurs projets pilotes sont en cours. Ils proposent des abonnements valables deux à trois jours par semaine ou des crédits de transport vendus à prix réduits

BERNARD WUTHRICH, BERNE  
@BdWuthrich

La multiplication des vagues de Covid-19 continue de fragiliser les transports publics. «La fréquentation ne dépasse pas 75% du niveau d'avant la pandémie», se désole le conseiller national Martin Candinas (Le Centre/GR), président du Service d'information pour les transports publics Litra. Des 500 000 abonnements généraux en circulation avant la crise sanitaire, 100 000 n'ont pas été renouvelés, complète Helmut Eichhorn, directeur de l'Alliance Swiss Pass.

En parallèle, la demande de billets à l'unité commandés en ligne a fortement augmenté. Aujourd'hui, 60% des titres de transport sont numériques. «Les habitudes de mobilité changent», observe Martin Candinas. Il est rejoint dans son analyse par Emmanuel Ravallet, directeur du bureau spécialisé Mobil'homme. Dans le cadre d'un webinaire organisé mercredi par la Chambre de commerce et d'industrie franco-suisse (CCIFS), consacré au futur de la mobilité transfrontalière, le chercheur a évoqué la «rupture d'habitudes» qui a été provoquée par l'essor du télétravail, des visioconférences et des achats en ligne.

**L'expérience du FlexiAbo**

Cette mutation s'annonce durable et oblige la branche à repenser son offre. Entre l'abonnement général, dont la durée de validité est d'une année ou d'un mois, et les billets à l'unité, plusieurs solutions flexibles sont à l'étude. Elles ont été présentées, mercredi également mais sans lien avec la conférence en ligne de la CCIFS, par la Litra et l'Alliance Swiss Pass.

Le projet pilote le plus avancé est romand: FlexiAbo. Il est testé depuis août sur le réseau de la communauté tarifaire vaudoise Mobilis et depuis décembre sur celui de

sa consœur fribourgeoise Frimobil. Il propose deux variantes: un abonnement numérique valable pendant 104 jours, ce qui équivaut à deux jours de déplacements par semaine, ou 156 jours, ce qui correspond à trois jours de mobilité par semaine. «Ce projet tient compte des besoins liés au télétravail, qui existaient sans doute déjà avant la pandémie», explique Sylvia Coutaz, cheffe de projet marketing de Mobilis.

A ce jour, 1700 FlexiAbos ont été vendus – 2% de l'assortiment. «C'est peut-être faible, mais intéressant à suivre», dit-elle. Et suffisant pour que l'expérience, limitée dans le temps, soit prolongée jusqu'en décembre 2022. Les résultats montrent que cette offre séduit davantage les femmes (64%), qui sont nombreuses à travailler à temps partiel, que les hommes (36%). L'offre est surtout utilisée en semaine, principalement les mardis et les jeudis, ce qui confirme qu'elle peut être attractive pour les pendulaires qui ne se rendent à leur bureau que quelques jours par semaine. L'enquête menée auprès des usagers laisse entrevoir qu'un tiers se serait détourné de la voiture ou de la moto au profit des transports publics.

Ce projet servira-t-il d'aiguillon aux autres opérateurs, comme les CFF? C'est probable. Sous l'égide de l'Alliance Swiss Pass, une offre de «crédits de transports publics» est testée depuis novembre auprès d'un échantillon de 1200 clients. A mi-chemin entre la tarification à l'unité et l'abonnement général, elle propose aux voyageurs d'acheter 3000 francs de crédit transport au prix de 2000 francs ou 1000 francs au prix de 800 francs. Cette offre est couplée à l'application EasyRide des CFF.

Un autre essai fonctionnant selon le même modèle est en cours à Zoug: un crédit de 500 francs valable dans la zone tarifaire peut être acquis au prix de 400 francs. Il fonctionne avec l'application Fairtiq. Un autre test est prévu en Argovie, sous la forme d'un abonnement mensuel. «La branche mène des études pour voir comment cela fonctionne. Ces informations nous aideront à adapter l'assortiment de la billetterie sur le plan national», résume Helmut Eichhorn. ■

## Une pancarte anti-Erdogan face aux juges

**BERNE** Brandie dans une manifestation en 2017, l'affiche portait une inscription «Kill Erdogan»

ATS

Le procès des quatre militants de la gauche alternative accusés d'avoir déployé une banderole avec l'inscription «Kill Erdogan» lors d'une manifestation en 2017 à Berne a été suspendu mercredi après deux jours. Il devrait reprendre fin février-début mars avec les plaidoiries. A l'origine, le juge avait prévu d'organiser le procès en deux jours. Mais cela est devenu impossible, le magistrat ayant pris beaucoup de temps mardi pour délibérer sur la demande d'un avocat de la défense d'exclure un journaliste turc.

Ce correspondant de l'agence de presse étatique turque Anadolu a finalement été autorisé mercredi à rester dans la salle. Il a été mis en garde pour avoir violé la présomption d'innocence en parlant des quatre accusés comme de «terroristes».



Le 25 mars 2017, dans les rues de Berne, l'affiche incriminée aujourd'hui en justice. (PETER KLAUNZER/KEYSTONE)

Le procès s'est ensuite poursuivi avec l'audition des prévenus. Face au président du tribunal, ils n'ont pas voulu s'exprimer sur l'affiche controversée.

L'un des accusés a expliqué qu'il refusait de répondre aux questions portant sur l'auteur de la banderole ou sur son message. Il estime que cette affaire va bien

au-delà de cette banderole, évoquant en particulier la situation au Kurdistan ou celle des opposants au président turc Recep Tayyip Erdogan. ■